

DECISION DU MAIRE n° 2013 - 28

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la nécessité d'assurer des travaux d'élagage, d'abattage, dessouchage, débroussaillage et la fourniture des arbres, arbustes au parc des thermes de Fontcaude Juvignac.

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché «Elagage, abattage, dessouchage, replantation et débroussaillage» au parc des thermes de Fontcaude, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec :

Lot 1 élagage –abattage – dessouchage pour un montant de 15549 € H.T. avec Sarl PHILIP Frères

Lot 2 replantation pour un montant de 1990 € H.T. avec Sarl PHILIP Frères

Lot 3 débroussaillage pour un montant de 1200 € H.T. avec Côté Cigale

Fait à Juvignac, le 2 juillet 2013

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09.07.2013
et publication
le 20.07.2013

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Elagage, abattage; dessouchage, replantation et débroussaillage

Date de transmission de l'acte : 09/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-028 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20130702-2013-028-AU

Date de décision : 02/07/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

